

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Questions stratégiques

Renforcement des capacités

ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES INSCRIPTIONS DE REQUINS ET DE RAIES MANTAS AUX ANNEXES CITES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Lors de sa 16e session (CoP16, Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a adopté des propositions visant à inclure cinq taxons de requins et toutes les espèces *Manta* spp. (raies Manta) à l'Annexe II. L'entrée en vigueur de ces nouvelles inscriptions a été reportée de 18 mois et se fera le 14 septembre 2014, afin de permettre aux Parties de traiter les questions techniques et administratives afférentes.
3. Plusieurs activités ont été entreprises par les États des aires de répartition, les Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes à l'appui de ces inscriptions. Il s'agit notamment d'un projet intitulé *Strengthening capacity in developing countries for sustainable wildlife management and enhanced implementation of CITES wildlife trade regulations, with particular focus on commercially-exploited aquatic species* (Renforcement des capacités dans les pays en développement pour une gestion durable des espèces sauvages et une meilleure application des réglementations du commerce CITES des espèces sauvages, avec une attention particulière pour les espèces aquatiques exploitées commercialement), qui a été financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Secrétariat de la CITES.
4. Le projet UE-CITES a été officiellement lancé en octobre 2013. Le Secrétariat le met en œuvre en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO). La CITES et la FAO collaborent sur un certain nombre d'activités, en particulier la planification et l'organisation d'ateliers consultatifs régionaux, ainsi qu'application du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins, le soutien législatif aux pêcheries nationales, et les activités de liaison avec les organisations régionales et les organes régionaux de gestion des pêches. Le Secrétariat a également fourni un soutien financier et technique à un certain nombre de réunions et d'ateliers régionaux et sous-régionaux.
5. Un portail web d'information sur les requins (<http://cites.org/fra/prog/shark>) a été créé sur le site de la CITES afin de fournir aux Parties et autres parties prenantes des renseignements techniques et administratifs pertinents sur la mise en œuvre des nouvelles inscriptions de requins et de raies Manta aux annexes de la CITES. Ce portail héberge divers outils de renforcement des capacités, notamment du matériel d'identification, des présentations PowerPoint destinées à la formation, des documents de référence, et un calendrier des réunions et événements liés aux requins et aux raies Manta.
6. En mai 2013, le Secrétariat CITES a publié la notification aux Parties n° 2013/ 023 intitulée Demande d'information sur les activités de renforcement des capacités en cours et prévues concernant les espèces de requins inscrites aux annexes de la CITES. Seul un petit nombre de réponses ont été reçues des Parties, dont un résumé est disponible sur le portail web sur les requins. Le Secrétariat souhaiterait recevoir davantage d'information sur les activités en cours et prévues afin de compléter ledit portail.

Recommandation

7. Le Secrétariat invite le Comité permanent à :

- a) prendre note du présent document ; et
- b) encourager les Parties et autres parties prenantes à continuer de mener des activités de renforcement des capacités à l'appui des inscriptions aux annexes de la CITES, et à faire des suggestions pour améliorer les futures activités de renforcement des capacités visant la mise en œuvre des nouvelles inscriptions de requins et de raies Manta aux annexes de la CITES, ainsi que des informations susceptibles d'être publiées sur le portail d'information sur les requins du site web de la CITES.